

Pièces obligatoires pour les dossiers PO MaPrimeAdapt'

L'accompagnement par un AMO est obligatoire.

Dossier administratif
Imprimé de demande daté et signé (cerfa n°12 711)
Avis d'imposition année n-1 ou n-2 si n-1 non disponible
Dossier "MaPrimeAdapt' "
1- <u>Si le demandeur ou un membre de son foyer est :</u>
- âgé de plus de 70 ans : aucun justificatif
- âgé de 60 ans à 69 ans , il faut : * une attestation de groupe iso ressource (GIR) qui peut être obtenue auprès d'un médecin * ou un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% * ou une attestation PCH "Prestation de compensation du handicap"
- âgé de moins de 59 ans , il faut : * une attestation de la Commission des droits et à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% * ou une attestation PCH
2- <u>Diagnostic logement autonomie</u> avec photos et plans (établi par l'AMO) ou autre justificatif prévu par la réglementation
3- <u>Rapport d'ergothérapie</u> obligatoire dans les cas suivants : - si le demandeur a moins de 80 ans et s'il a eu une hospitalisation de moins de 6 mois avec une perte d'autonomie et avec un accompagnement - si le demandeur a plus de 80 ans avec une hospitalisation de moins de 6 mois suite à une chute ou qu'il est accompagné par un professionnel ou un aidant au quotidien
4- <u>Contrat AMO</u> habilité Anah ou agréé CCH
5- <u>Devis</u> avec l'indication des quantités des matériels et matériaux, de leur prix unitaire et du prix total, ainsi que le détail du coût de la main d'oeuvre
6- <u>Bail et accord du propriétaire bailleur</u> (pour les locataires)
Pour les cas particuliers
<u>Si adresse figurant sur l'avis d'imposition est différente de celle du logement à améliorer :</u> Justificatif de la propriété au choix : copie taxe foncière / fiche immeuble / attestation de propriété
<u>Si désignation mandataire pour la constitution et le dépôt de la demande d'aide :</u> Cerfa n°13 462
<u>Si désignation mandataire pour la perception des fonds :</u> Cerfa n°13 463
<u>Si mise sous tutelle du demandeur :</u> Copies de la décision judiciaire et, sur papier libre, coordonnées complètes du tuteur

Extrait du Guide "pas à pas" du dossier Mon projet Anah
"Propriétaire occupant" – Juin 2024